



GRAPE INNOVATIONS

L'humain à part entière

115 rue Vendôme
69006 LYON

Tél : 04 37 24 04 79
<http://www.grape-innovations-coop.com>

VOTRE FORMATION

Accompagner les parentalités au quotidien

Document pédagogique

A – LA PARENTALITÉ : un processus complexe en perpétuel mouvement

1. Définition

Selon M. LAMOUR et M. BARRACCO (1998): « La parentalité est l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de l'enfant à trois niveaux: le corps, la vie affective et la vie psychologique ».

L'anthropologue Maurice GODELIER donnait également la définition suivante de la parentalité: « Ensemble culturellement défini des obligations à assumer, des interdictions à respecter, des conduites, des attitudes, des sentiments et des émotions, des actes de solidarité et des actes d'hostilité qui sont attendus ou exclus de la part d'individus qui se trouvent, vis-à-vis d'autres individus, dans des rapports de parents à enfants. »

Catherine SELLENET (2007) considérant aussi les parentalités plus singulières: « La parentalité est l'ensemble des droits et des devoirs, des réaménagements psychiques et des affects, des pratiques de soin et d'éducation, mis en œuvre pour un enfant par un parent (de droit ou électif), indifféremment de la configuration familiale choisie. »

2. Éléments de définition

Le concept de parentalité est neutre et englobe le père, la mère ainsi que toute personne exerçant un rôle parental. Devenir parent est un processus et cette simple idée rompt avec celle d'instinct maternel ou paternel et prend en compte que l'on ne naît pas parent mais qu'on le devient.

Le pédopsychiatre, psychanalyste Didier HOUZEL distingue trois axes qui composent la parentalité :

- L'expérience de la parentalité : elle renvoie aux dimensions subjective consciente et inconsciente que fait vivre le fait de devenir parent et de remplir les rôles parentaux (vécu, émotions, représentations, transformations psychologiques que les parents connaissent lorsque l'enfant est attendu ou non, naît, grandit, part...). « C'est aussi là que se joue la relation affective et imaginaire de chaque parent avec son enfant, qui implique des confrontations complexes entre plusieurs niveaux de représentations : enfant fantasmatique, enfant imaginaire, enfant réel. »
Travailler avec des parents, les accueillir, c'est tenir compte de ce processus de construction dynamique qui se poursuit tout au long de la vie
- La pratique de la parentalité : les actes ou les tâches concrètes de la vie quotidienne, objectivement observables, qui incombent à chacun des parents.
Ce sont ces pratiques qui sont déléguées partiellement à d'autres adultes en l'absence des parents (professionnels, membres de la famille, amis...).
- L'exercice de la parentalité : il se réfère aux aspects juridiques (les droits et devoirs des parents vis-à-vis de leur enfant) et symbolique (les normes socialement attendues et valorisées par un groupe social).

Largement influencées par les contextes affectif, familial, social, économique, culturel, juridique et institutionnel, elles sont en interaction dynamique permanente : la modification de l'une entraîne le réajustement des autres.

3. La compétence parentale

Qu'est-ce que le sentiment de compétence parentale ?

C'est la perception qu'a un parent de ses habiletés à s'occuper de son enfant. Cette perception représente sa confiance en ses capacités d'être une bonne mère ou un bon père.

Pour mesurer le sentiment de compétence parentale, on tient habituellement compte de deux dimensions :

- L'efficacité parentale
Le sentiment d'efficacité représente la confiance du parent en ses habiletés à répondre aux besoins de son enfant et à résoudre des problèmes liés à sa vie de parent.
- La satisfaction parentale
Le sentiment de satisfaction fait référence au degré de valorisation que le parent retire quand il exerce son rôle auprès de son enfant.

B – LE CADRE D'INTERVENTION

1. L'éthique

Décret 1er Août 2000:

Demande aux établissements d'être plus attentifs aux familles en difficulté et de favoriser pour les parents l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie de familiale.

Loi du 2 Janvier 2002:

Cette loi réaffirme la place prépondérante des usagers, entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Elle rend obligatoire des documents principalement, dont le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement.

2. Des balises/postures pour intervenir auprès des parents

L'accompagnement désigne l'acte de se joindre à quelqu'un pour faire un parcours en commun sur un temps donné pour aller où il va. Cela suppose d'être présent et de se mettre au rythme de la personne, en ajustant l'accompagnement en prenant en compte des rôles et des positionnements différents. Il s'agit pour le professionnel de permettre une mise à distance et une objectivation de la situation afin de proposer l'accompagnement le plus ajusté, éclairé et dicté par des valeurs éthiques et sociales appelées à co-exister avec celle du parent.

Le soutien

Le terme de soutien à la parentalité fait l'objet d'un large usage et soulève de grandes crispations. Cette posture implique une autre pratique puisqu'il évoque l'idée d'étayage afin de maintenir l'autre dans une position de stabilité et d'équilibre afin d'empêcher qu'il ne tombe ou s'affaisse.

L'Empowerment implique une dynamique positive qui s'articule autour de l'estime de soi, du développement des compétences et d'un engagement dans une voie transformative. Dans l'accompagnement à la parentalité, il s'agit, pour le parent, de prendre conscience et de libérer son « pouvoir d'agir » comme premier éducateur de son enfant en prenant confiance en lui et en ses compétences de parents pour alimenter un cercle vertueux d'actions favorables.

Accompagner la parentalité en misant sur ce processus nécessite de s'interroger sur la façon dont les parents eux-mêmes définissent et vivent leur rôle. Il s'agit alors de penser la place physique et psychique que leur donne l'établissement pour s'assurer que les parents occupent bien leur place de parent premier éducateur de leur enfant (et non pas celle qu'on leur assigne ou contraint) et que les professionnel.le.s visent à renforcer le sentiment d'efficacité parentale dans une logique de compétences (et non une logique de carences).

Accompagner les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales c'est essentiellement semer :

- des permissions : « Vous avez le droit de lui dire Non, d'être en colère, de vous sentir dépassé, de vouloir mettre en valeur la femme que vous êtes... »
- des protections afin que les parents puissent construire et s'approprier un savoir-faire et un savoir-être qui leur soit propre : « Les limites sont sécurisantes et faire preuve d'autorité aide votre enfant à grandir et à s'estimer, expliquer pourquoi et s'excuser si les mots ont dépassé votre pensée, tout en trouvant un juste équilibre entre ces 2 statuts de mère et de femme... »
- des signes de reconnaissance sur les actes que posent les parents, à partir d'observations, de discussions, et non sur ce qu'est le parent.

C – LE PARTENARIAT avec les FAMILLES

Les propos et actions des professionnels à destination des familles peuvent les entraver comme les renforcer dans la représentation de leurs rôles. La stigmatisation des familles « démissionnaires » ou en « difficulté » doit faire place à une valorisation des compétences parentales : les textes législatifs et réglementaires reconnaissent l'autorité parentale et mettent en avant son exercice par les parents comme premiers éducateurs.

Il s'agit de reconnaître leurs compétences spécifiques pour mieux les valoriser, leur donner confiance et, le cas échéant, mieux les accompagner dans leurs rôles éducatifs et parentaux.

Le prendre soin de l'enfant est créé progressivement dans cet espace commun de relations et de réflexions. Accueillir ne signifie pas être réceptif au sens attentiste : c'est bel et bien au professionnel d'amorcer cette dynamique en allant vers le parent et en lui prêtant attention pour ce qu'il est et non pas pour ce qu'on aimerait qu'il soit. Cela implique pour le professionnel de :

- S'ouvrir à chacun des parents et ses particularités, son contexte de vie : ce n'est pas accueillir chaque parent de la même manière mais s'adapter à chacune des situations. Il est pertinent de s'interroger en équipe sur les définitions et mises en œuvre des principes d'égalité et

d'équité. Les solutions même si elles peuvent différer, ne sont pas pour autant inadéquates dans leur cas précis.

- Favoriser l'implication des parents dans les structures : la circulation dans l'espace, l'organisation accordée aux transmissions, les périodes d'adaptation, les temps partagés, l'accès aux activités...
- Soutenir la collaboration : la co-élaboration des compétences parentales et des compétences professionnelles implique une place et un savoir spécifique propre à chacun et en complémentarité autour de l'enfant.
Les professionnels se dégagent d'une posture d'expert avec une volonté d'imposer, un certain monopole de savoirs autour d'une pratique définitivement meilleure qu'une autre. Les pratiques professionnelles deviennent des occasions favorables aux apprentissages réciproques, au partage des savoirs et à l'établissement de relations de partenariat.
- Permettre une pair-aidance : l'identité parentale se construit aussi dans les relations entre parents.

Au niveau institutionnel, il s'agit donc de valoriser la place et la participation des parents pour rendre possible, accessible, fiable et durable la nécessaire coopération entre professionnels et non-professionnels. Il est important de s'interroger sur les modalités de partenariats que l'on propose aux familles : les espaces/temps de partage et d'échanges qui existent déjà, comment on les fait vivre, ceux à créer...

Le projet d'établissement et le projet pédagogique permettent de donner des lignes directrices.

Le soutien à la parentalité s'inscrit dans une approche globale pour apporter à chaque parent l'accompagnement dont il a besoin, au moment où il en a besoin, sans stigmatisation ni évaluation de ce que l'on considère comme difficile si on était à sa place. : c'est au professionnel de reconnaître les parents comme parents suffisamment bons pour qu'ils puissent exercer pleinement leur fonction de parent et qu'ils se vivent au mieux parent de leur enfant.